

Le guide du CCIF apprend aux étudiants musulmans à combattre notre droit !

écrit par Nicolas F | 26 février 2017

Les musulmans sont chez nous depuis plusieurs générations et il y a de nombreux juristes FRANCAIS musulmans. Ils ont étudié à ASSAS ou autres facultés. Et c'est de notre DROIT qu'il s'agit.

Ils ont appris à retourner notre propre Droit contre nous. Ils ont instauré la terreur sur notre propre Droit civil et pénal ,ils les ont pris en otage ni plus ni moins.

En réalité voici ce qui se passe:

Guide pratique juridique du CCIF/ LE POLEJURIDIQUE DU CCIF apporte conseil et assistance aux victimes dans la constitution des dossiers et l'accomplissement des démarches juridiques.

<http://www.islamophobie.net/category/article/service-juridique-du-ccif>

Egalement voir:

Le CCIF en collaboration avec EMS (étudiants musulmans de France) : guide pratique des étudiants maintenant disponible.

<http://www.islamophobie.net/articles/2014/11/20/guide-juridique-pour-les-etudiants-maintenant-disponible>

Ce qui veut dire que depuis le début de leurs études, les étudiants en droit d'origine et de confession musulmane apprennent à combattre notre Droit français.

Ils sucent au biberon la haine de notre Droit et apprennent à le contourner avec leurs fameuses « lois opposables ».

Dés qu'ils commencent leurs études de droit, CHEZ NOUS, on leur enseigne la haine de l'état français.

»le CCIF est composé d'un service juridique et d'un réseau

d'avocats qui.... », « il nous est apparu essentiel de produire ce guide à fin (ils écrivent:afin) que nos étudiants... »

NB: ils ont des guide pour tous les cas le plus sympa: »Le petit (oui,petit) guide du perquisitionné/Street press »
ou « Pratiquer du sport avec un foulard est un droit -CCIF-Collectif »

Autre exemple : Cantine scolaire. 3 pages de textes de lois opposables présentées comme des textes consacrant la liberté des parents d'élever leurs enfants dans leur religion »

Et de balancer dans le désordre:

art 371 CODE CIVIL (texte)

art 2 du protocole additionnel (texte)

art 8 du PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUE (sans s) (texte)

art 14 de la convention du 20 nov 1989 des droits de l'enfant (texte)

ET Conclusion des juristes musulmans: »*par conséquent...les pratiques religieuses...ne peuvent être interdites ou entravées que par des mesures de niveau comparables (???????) et seulement si les interdictions ou les entraves constituent des mesures nécessaires à la sécurité (??????) publique, à la protection, la santé ou morale publique ou à la protection des droits et libertés d'autrui*; »

Vous avez compris? C'est du grand n'importe quoi mais ça marche devant nos tribunaux complètement paumés.

Des pages comme celle-ci,il y en a des centaines.

Notre Droit est en train d'être « remplacé » par le grand remplacement .

Les docteurs de la loi et les professeurs des textes sont déjà infiltrés dans l'ETAT DE DROIT et tout le monde s'en fout!